

## Communiqué pour les médias

Date 10 février 2009

### **Consultation sur le prix du livre Le Valais soutient une réglementation fédérale**

**(I-VS).- Consulté par les autorités fédérales en ce qui concerne l'avant-projet de loi sur le prix réglementé du livre, le Valais considère justifié et nécessaire que la Confédération prenne des mesures législatives. La future loi devrait selon le Conseil d'Etat favoriser l'accès à la culture, maintenir un réseau dense de librairies et stimuler l'édition nationale.**

Compte tenu des menaces connues et reconnues qui pèsent sur le réseau des librairies, le Gouvernement valaisan estime qu'une réglementation au niveau fédéral est appropriée. Un prix du livre unique fixé par l'éditeur et auquel tous les distributeurs doivent se tenir permet d'éviter que la vente de « best-sellers » à des prix d'appel amène la clientèle à désertier les librairies plus modestes. Les petites librairies constituent le tissu primaire du réseau de diffusion, il ne faudrait pas déséquilibrer cette filière

La diversité de l'offre de livres, publiés en Suisse ou provenant de pays de la même aire linguistique, est un élément essentiel du maintien et du développement de la culture. Il est nécessaire de disposer d'un marché du livre qui repose sur un réseau de librairies présentes sur l'ensemble du territoire. Ceci permet au plus grand nombre de consommateurs finaux d'accéder à l'offre dans de bonnes conditions. L'expérience des pays voisins a démontré qu'une réglementation du prix du livre est un instrument efficace pour atteindre cet objectif.

#### ***Note aux rédactions***

***Pour plus de renseignements veuillez contacter Jacques Cordonier,  
chef du Service de la culture, 027 / 606'45'50 ou 079 / 402'36'41***

